



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



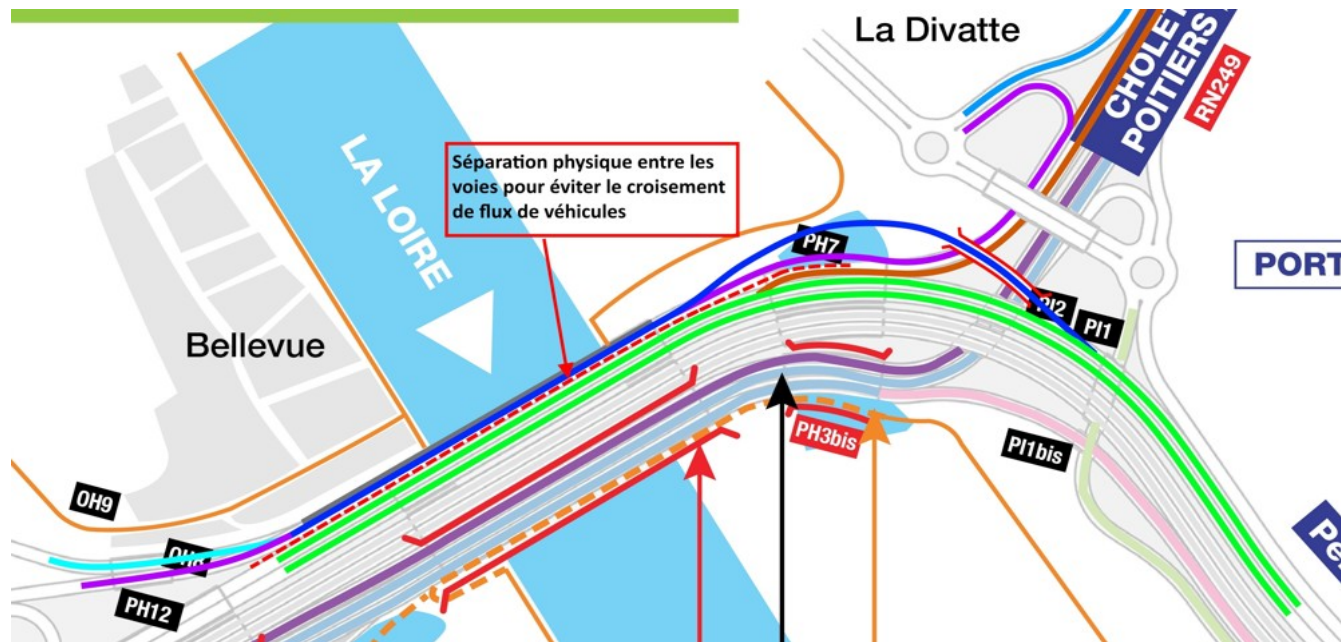
COMPLEXE DE BELLEVUE

Liaison périphérique Sud (extérieur) > Pont de Bellevue amont > A811

Proposition 1 : dissociation des flux Périphérique Sud > A811

Une observation émise propose de supprimer l'entrecroisement existant au niveau du pont de Bellevue et de dissocier les mouvements périphérique Sud > A811 (voie bleue) et RN249 > périphérique extérieur (voie marron) en construisant de nouvelles voies et ouvrages.

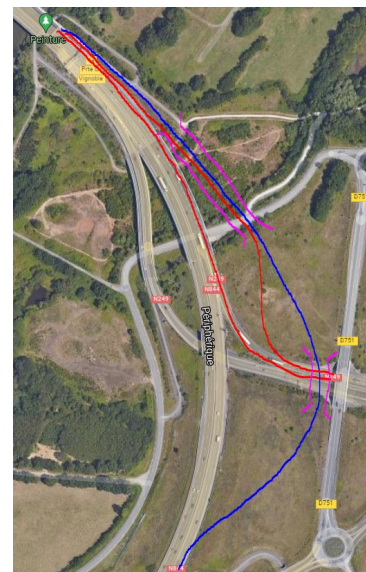
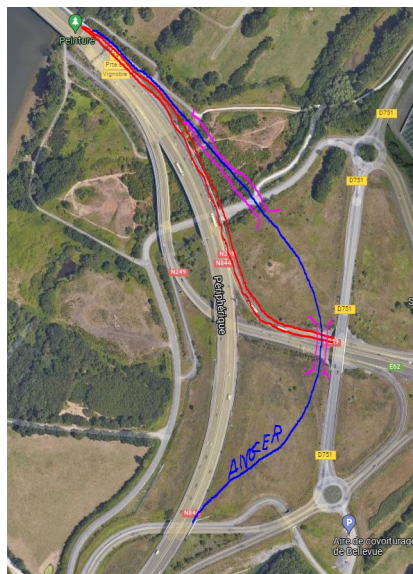
Ceci permettrait d'améliorer la fluidité du transit des véhicules qui entrent et sortent du périphérique, car ils ne se croiseront plus.



Proposition 2 : déviation des flux Périphérique Sud > A811

Une autre observation émise propose de dévier le flux venant du périphérique sud se dirigeant vers l'A811 en le faisant sortir avant l'insertion de la RN249 et en le faisant circuler sur une voie dédiée pour ne pas créer de croisement de flux avec ceux venant de la RN249.

Ceci permettrait d'améliorer la fluidité du transit des véhicules qui entrent (RN249 > périphérique Est) et des véhicules qui sortent du périphérique (périphérique sud > A811), car ils ne se croiseront plus.



Analyse de ces propositions

Des variantes similaires ont été étudiées lors des études préalables. Ces propositions permettraient en effet de supprimer les entrecroisements de flux de véhicules et d'améliorer la fluidité du trafic. Néanmoins, elles présentent des contraintes fortes :

Elles nécessitent la création de nombreux ouvrages d'arts :

- Reconstruction du pont de Bellevue (ouvrage amont) pour permettre l'aménagement de la collectrice (voie vers A811 séparée du flux du périphérique extérieur),
- Un ouvrage pour franchir le mouvement A811 > RN249 (sur RN249), puis le mouvement RN249 > périphérique extérieur,
- Un ouvrage de décharge hydraulique en parallèle du PH7,
- La reconstruction de l'OH8 au niveau de la porte d'Anjou,
- L'élargissement du P11 pour créer la sortie en direction d'A811.

Elles impactent fortement les zones d'habitations (hameau de Bellevue) et l'environnement (milieux naturels, zones humides ...)

=> Ces propositions n'ont pas été retenues au stade des études préalables, car elles présentent des impacts techniques et environnementaux trop importants.